

Version: N°2 (07/02/2023) GUARD INDUSTRIE S.A.S.

NETGUARD ULTRA - 1352

Date: 07/02/2023 Page 1/10

Révision: N°3 (06/03/2022)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2020/878)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : NETGUARD ULTRA

Code du produit: 1352

UFI: A2R3-Y041-T00K-GS8E

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produit de nettoyage Usage professionnel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: GUARD INDUSTRIE S.A.S.. Adresse: 7 Rue Gutenberg.93100.Montreuil.France. Téléphone: 0155861760. Fax: 0148581689.

info@guardindustrie.com www.guardindustrie.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent (voir la rubrique 15).

Le mélange est utilisé sous forme de pulvérisation.

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Aucun élément d'étiquetage n'est requis pour ce mélange.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC)>= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table. Se référer à la rubrique 3 pour identifier les substances concernées.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Le mélange ne contient pas de substances >= 0,1 % présentant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission



Version: N°2 (07/02/2023) GUARD INDUSTRIE S.A.S.

NETGUARD ULTRA - 1352

Date: 07/02/2023 Page 2/10

Révision: N°3 (06/03/2022)

NETGCARD CETRA - 1332

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composition:

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: 011-005-00-2	GHS07		2.5 <= x % < 10
CAS: 497-19-8	Wng		
EC: 207-838-8	Eye Irrit. 2, H319		
CARBONATE DE SODIUM			
CAS: 68585-34-2	GHS05		2.5 <= x % < 10
EC: 500-223-8	Dgr		
REACH: 01-2119488639-xxxx	Skin Irrit. 2, H315		
	Eye Dam. 1, H318		
C10-C16 ALKYL ETHOXY SULFATE DE			
SODIUM			

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë

Identification	Limites de concentration spécifiques	ETA
CAS: 68585-34-2	Eye Dam. 1: H318 C>= 20%	
EC: 500-223-8		
REACH: 01-2119488639-xxxx		
C10-C16 ALKYL ETHOXY SULFATE DE		
SODIUM		

Informations sur les composants :

(Texte complet des phrases H: voir la rubrique 16)

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec les yeux :

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin

Enlever les verres de contact.

En cas de contact avec la peau :

Retirer les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les ré utiliser.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIOUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.



Version: N°2 (07/02/2023) GUARD INDUSTRIE S.A.S.

NETCHADD III TDA 1

NETGUARD ULTRA - 1352

Date: 07/02/2023 Page 3/10

Révision: N°3 (06/03/2022)

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants.

Stocker entre 5 et 25°C

Tenir éloigné de la lumière solaire directe.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée n'est disponible.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

C10-C16 ALKYL ETHOXY SULFATE DE SODIUM (CAS: 68585-34-2)

Utilisation finale:

Travailleurs

Voie d'exposition : Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme



Version: N°2 (07/02/2023)

GUARD INDUSTRIE S.A.S.

NETGUARD ULTRA - 1352

Date: 07/02/2023 Page 4/10 Révision: N°3 (06/03/2022)

DNEL: 2750 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 175 mg de substance/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Voie d'exposition: Ingestion

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 15 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 1650 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets systémiques à long terme DNEL: 52 mg de substance/m3

CARBONATE DE SODIUM (CAS: 497-19-8)

Utilisation finale: Travailleurs Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets locaux à long terme DNEL: 10 mg de substance/m3

Utilisation finale: Consommateurs

Voie d'exposition : Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Effets locaux à long terme DNEL: 10 mg de substance/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

C10-C16 ALKYL ETHOXY SULFATE DE SODIUM (CAS: 68585-34-2)

Compartiment de l'environnement : Sol

0.946 mg/kg PNEC:

Compartiment de l'environnement : Eau douce PNEC: 0.24 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer PNEC: 0.024 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC: 0.071 mg/l

Sédiment d'eau douce Compartiment de l'environnement :

PNEC: 5.45 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin PNEC: 0.545 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC: 10000 mg/l



Version: N°2 (07/02/2023) GUARD INDUSTRIE S.A.S.

NETGUARD ULTRA - 1352

Date: 07/02/2023 Page 5/10

Révision: N°3 (06/03/2022)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	
Etat Physique :	Liquide Fluide.
Couleur	
Bleu	
Odeur	
Seuil olfactif:	Non précisé.
Légère	
Point de fusion	

Point/intervalle de fusion : Non précisé.

Point de congélation

Point/intervalle de congélation : Non précisé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Point/intervalle d'ébullition : Non précisé.

Inflammabilité

Inflammabilité (solide, gaz): Non précisé.

Limites inférieure et supérieure d'explosion

Dangers d'explosion,limite inférieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Dangers d'explosion,limite supérieure d'explosivité (%) : Non précisé.

Point d'éclair

Intervalle de point d'éclair : Non concerné.

Température d'auto-inflammation

Point/intervalle d'auto-inflammation : Non précisé.

Température de décomposition

Point/intervalle de décomposition : Non précisé.

pН

pH: 10.50 +/- 0.5. Base faible.

pH en solution aqueuse : Non précisé.

Viscosité cinématique

Viscosité: Non précisé.

Viscosité: $v < 7 \text{ mm2/s} (40^{\circ}\text{C})$



Version: N°2 (07/02/2023)

GUARD INDUSTRIE S.A.S.

NETGUARD ULTRA - 1352

Date: 07/02/2023 Page 6/10

Révision: N°3 (06/03/2022)

Solubilité

Hydrosolubilité: Soluble. Liposolubilité: Non précisé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Coefficient de partage n-octanol/eau : Non précisé.

Pression de vapeur

Pression de vapeur (50°C): Non concerné.

Densité et/ou densité relative

1,05 +/- 0.02 Densité:

Densité de vapeur relative

Densité de vapeur : Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée n'est disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée n'est disponible.

10.4. Conditions à éviter

Eviter:

- le gel

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des:

- acides

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Aucune donnée n'est disponible.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë:

C10-C16 ALKYL ETHOXY SULFATE DE SODIUM (CAS: 68585-34-2)

DL50 > 2000 mg/kgPar voie orale:

OCDE Ligne directrice 401 (Toxicité aiguë par voie orale)

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

C10-C16 ALKYL ETHOXY SULFATE DE SODIUM (CAS: 68585-34-2)

Corrosivité: Aucun effet observé.

Espèce: Lapin



Version: N°2 (07/02/2023) GUARD INDUSTRIE S.A.S.

Irritation:

NETGUARD ULTRA - 1352

OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

Date: 07/02/2023 Page 7/10

Révision: N°3 (06/03/2022)

Effet observé : Irritation globale Provoque une irritation cutanée.

2,3 <= Score moyen <= 4,0

Espèce: Lapin

OCDE Ligne directrice 404 (Effet irritant/corrosif aigu sur la peau.)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

C10-C16 ALKYL ETHOXY SULFATE DE SODIUM (CAS: 68585-34-2)

Provoque des lésions oculaires graves.

Opacité cornéenne : Score moyen >= 3

Espèce : Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Iritis: Score moyen > 1,5

Espèce: Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

La substance produit sur un animal au moins, des effets sur la conjonctive qui n'apparaissent pas comme réversibles ou qui ne sont pas totalement réversibles pendant la période d'observation qui est normalement de 21 jours.

Espèce: Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

La substance produit sur un animal au moins, des effets sur la conjonctive qui n'apparaissent pas comme réversibles ou qui ne sont pas totalement réversibles pendant la période d'observation qui est normalement de 21 jours.

Espèce: Lapin

OCDE Ligne directrice 405 (Effet irritant/corrosif aigu sur les yeux)

Mutagénicité sur les cellules germinales :

C10-C16 ALKYL ETHOXY SULFATE DE SODIUM (CAS: 68585-34-2)

Aucun effet mutagène.

Cancérogénicité:

C10-C16 ALKYL ETHOXY SULFATE DE SODIUM (CAS: 68585-34-2)

Test de cancérogénicité : Négatif.

Aucun effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction :

C10-C16 ALKYL ETHOXY SULFATE DE SODIUM (CAS: 68585-34-2)

Aucun effet toxique pour la reproduction

11.1.2. Mélange

Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers



Version: N°2 (07/02/2023) GUARD INDUSTRIE S.A.S.

NETGUARD ULTRA - 1352

TOUADD III TDA 1252

Date: 07/02/2023 Page 8/10

Révision: N°3 (06/03/2022)

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

C10-C16 ALKYL ETHOXY SULFATE DE SODIUM (CAS: 68585-34-2) Toxicité pour les poissons : 10 < CL50 <= 100 mg/l Durée d'exposition : 96 h

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

12.2.1. Substances

C10-C16 ALKYL ETHOXY SULFATE DE SODIUM (CAS: 68585-34-2) Biodégradation : Rapidement dégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée n'est disponible.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV Annex I, KBws) :

WGK 1 : Comporte un danger faible pour l'eau.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-



Version: N°2 (07/02/2023) GUARD INDUSTRIE S.A.S.

NETGUARD ULTRA - 1352

Date: 07/02/2023 Page 9/10

Révision: N°3 (06/03/2022)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

.

14.4. Groupe d'emballage

_

14.5. Dangers pour l'environnement

.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

-

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/643 (ATP 16)
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2021/849 (ATP 17)

- Informations relatives à l'emballage :

Le mélange ne contient pas de substance soumise à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 : https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

- moins de 5% : agents de surface anioniques

- moins de 5% : agents de surface non ioniques

moins de 5% : savonagents conservateurs

- Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges; hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

- Réglementation allemande concernant la classification des dangers pour l'eau (WGK, AwSV Annex I, KBws) :

WGK 1 : Comporte un danger faible pour l'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.



Version: N°2 (07/02/2023) GUARD INDUSTRIE S.A.S. Date: 07/02/2023 Page 10/10 Révision: N°3 (06/03/2022)

NETGUARD ULTRA - 1352

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations:

DL50 : La dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

CL50 : La concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée.

REACH: Enregistrement, évaluation, Autorisation et Restriction des Substances Chimiques.

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet. UFI : Identifiant unique de formulation. STEL : Short-term exposure limit

TWA: Time Weighted Averages

TMP: Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

 $VME: Valeur\ Moyenne\ d'Exposition.$

ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods. IATA : International Air Transport Association.

OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK: Wassergefahrdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : Très persistante et très bioaccumulable. SVHC : Substance of Very High Concern.